

# COMMUNES : VERS UNE CRISE DES VOCATIONS ?

« Être bourgmestre, ça reste une vocation, c'est une passion, et c'est vrai que c'est de plus en plus difficile, avec les réseaux sociaux, les crises qui se succèdent... » reconnaît Maxime Daye, président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) dans la matinale de La Première. Ce sentiment semble être partagé au sein des lieux de pouvoir par une partie des élus locaux. Cette morosité ambiante est à l'origine d'une série de démissions parmi les représentants communaux.

En 2021, le MOC Luxembourg se préoccupait déjà de l'hécatombe de démissions d'élus locaux dans la province. Pour mieux saisir les raisons qui poussent nos élus à jeter l'éponge, dès le mois d'octobre, nous y avons consacré une conférence-débat intitulée : « c'est quoi s'investir en politique aujourd'hui ? ». La soirée s'inscrivait dans le cycle de réflexion de l'Observatoire Politique dédié au fonctionnement du pouvoir communal. Six mois plus tard, le phénomène ne faiblit pas, les démissions tombent toujours en cascade. Le découragement généralisé dont témoignent les mandataires locaux inquiète à un point tel que, début mai 2022, quatre bourgmestres et représentants de l'UVCW ont été auditionnés lors d'une commission du Parlement Wallon. Le phénomène a été baptisé : « le blues des élus locaux. »<sup>1</sup>

Plusieurs raisons poussent nos élus à renoncer à leur mandat. Beaucoup évoquent des raisons personnelles, professionnelles ou encore liées à leur santé physique et mentale. A travers ce dossier, nous allons tenter de comprendre ce phénomène de désinvestissement et explorer des pistes de solutions afin de prévenir de la fatigue et de la lassitude de nos élus locaux.

## NOS ÉLUS SURCHARGÉS

Si certains bourgmestres de la province de Luxembourg affirment que le mayorat est le plus beau et le plus épanouissant des mandats<sup>2</sup>, d'autres diront que c'est aussi le plus éreintant. Mais toutes les communes ne sont pas sur un pied d'égalité. Dans les grandes communes, les élus disposent d'assistants, de personnes ressources que les gestionnaires des petites communes n'ont pas autour d'eux pour les assister dans leurs tâches. Bourgmestres et échevins se doivent d'être gestionnaires d'à peu près tout, des couteaux suisses, des chefs d'orchestre qui doivent avoir connaissance de textes légaux et d'une multitude de matières (logement, police, état civil, ...) et en même temps ils doivent répondre à des appels à projets et appliquer des circulaires. A cette charge s'ajoutent les crises (sanitaire, inondations, accueil) qui se succèdent et viennent encore décourager davantage des élus déjà fatigués.

Un bon nombre d'élus locaux témoignent de la lourdeur de leurs responsabilités. Le risque de sanctions juridiques et pénales est important au point que de nombreux bourgmestres et échevins craignent d'être poursuivis. En cas de pépin, d'accident, le

bourgmestre, les membres du collège, du conseil communal peuvent être directement mis en cause alors qu'ils ne se sentent pas responsables. Il est d'ailleurs de plus en plus fréquent de voir une commune, un bourgmestre, un échevin des travaux ou même un directeur général se faire attaquer en justice pour un trou dans la route.

## OÙ SONT LES FEMMES ?

Si certains éléments avancés rendent la vie difficile à nos hommes politiques locaux, nos élues locales ont quelques raisons supplémentaires d'être découragées. Les espaces communaux de décision reflètent fidèlement la société et n'échappent pas au rapport de domination patriarcale. Au sein des conseils et collèges communaux, les femmes doivent régulièrement faire face à des remarques et discriminations sexistes. Par exemple, dans la répartition des compétences ou dans l'octroi du temps de parole. De même qu'un point de vue n'aura pas le même poids s'il est exprimé par une femme.

### **Les espaces communaux de décision reflètent fidèlement la société et n'échappent pas au rapport de domination patriarcale**

Loin de nous l'idée d'attiser un stéréotype de genre, mais nous constatons que les femmes de 30-40 ans sont quasi absentes de la vie politique communale essentiellement pour des questions de conciliation difficile entre vie privée et vie politique. Travailler, s'occuper du ménage, des enfants est une réalité qui perdure pour une majorité de femmes à l'époque actuelle. Concilier le quotidien avec le rythme et les responsabilités d'un mandat local relève de l'impossible.



<sup>1</sup> Compte rendu avancé – Commission du logement et des pouvoirs locaux du Parlement Wallon, 3 mai 2022

<sup>2</sup> Anne Laffut : « Nous sommes censés répondre dans l'urgence » dans L'Avenir du Luxembourg, 5 mai 2022.

## NOUVEAU DÉFOULOIR

La pression que subissent les élus via les nouveaux canaux de communication est également préoccupante. Les réseaux sociaux peuvent être un outil à la fois formidable pour impliquer la population mais peuvent aussi se révéler destructeurs pour les personnes ciblées. Les élus regrettent l'époque où, avant de traduire leurs idées et leurs émotions en mots par lettres manuscrites, les citoyens prenaient le temps de la réflexion. L'usage qui est fait des réseaux sociaux ne permet plus cette réflexion. Ils encouragent la réaction immédiate, laissant trop facilement la place aux propos injurieux et agressifs.

## NOTRE ENQUÊTE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

En Province de Luxembourg, sur les 44 communes présentes sur le territoire, nous avons comptabilisé 78 démissions d'élus (bourgmestres, échevins ou conseillers communaux) depuis les élections communales de 2018. Ce chiffre équivaut au nombre de personnes qui ont choisi de quitter la sphère politique ou de démissionner de leur fonction exécutive.

### **En Province de Luxembourg, sur les 44 communes présentes sur le territoire, nous avons comptabilisé 78 démissions d'élus**

L'intégralité de ces démissions ne peut pas être attribuée à la charge et aux pressions détaillées plus haut, mais la situation n'en est pas moins préoccupante. Les raisons de celles-ci sont nombreuses et variées. Cela peut être provoqué par le déménagement de l' élu qui ne peut plus siéger s'il ne réside plus sur le territoire. Toutefois, les départs sont souvent motivés par des raisons personnelles, professionnelles ou de santé. Seules deux communes (Herbeumont et Tenneville) qui n'ont pas subi de remous dans leurs équipes de mandataires, c'est-à-dire que les listes de candidats élus en 2018 demeurent intactes deux ans et demi plus tard.

## ET AU-DELÀ DES FRONTIÈRES PROVINCIALES ?

Ce phénomène de découragement généralisé ne se cantonne pas à la province de Luxembourg. En Flandre, à mi mandature communale, un échevin sur dix avait déjà déclaré forfait et des dizaines de conseillers communaux avaient renoncé à leur mandat.

Dans les mairies françaises, où l'exercice du pouvoir n'est pas identique, on observe le même désinvestissement de la part des mandataires locaux. Une étude de l'association des Maires révélait qu'en 2020, moins d'un maire sur deux entendait se représenter aux prochaines élections. Selon une autre analyse du Sénat français, 88% d'entre eux ne souhaitent pas se représenter

## PÉNURIE D'ÉLUS EN 2024 ?

car concilier vie privée et professionnelle est devenu trop difficile. Beaucoup s'en vont et peu rejoignent les rangs du pouvoir communal. La carrière politique n'est plus attractive. En 2024, auront lieu notamment les élections communales et provinciales. Il est nécessaire pour les communes de trouver de nouveaux candidats, des jeunes notamment. Les communes ne parviennent plus à les attirer pour plusieurs raisons. Ils sont découragés avant d'y avoir goûté. Ils sont nombreux à refuser l'engagement politique, non plus pour des questions de couleur politique ou d'idéologie, mais pour des soucis de disponibilité, de vie privée.

La question se pose également en ce qui concerne le personnel administratif. Par manque de perspectives de carrière, nous assistons à une perte d'attractivité et à la difficulté du maintien de ce personnel au sein de l'administration communale. Les employés administratifs des instances communales sont souvent issus du maillage local et de ce fait contribuent directement à la bonne gestion des affaires communales. Pouvoir les maintenir en place ne constitue-t-il pas un garant supplémentaire pour une démocratie locale vivante ?

Cette lassitude des élus, couplée à un désintérêt de s'engager en politique peut se révéler problématique. Si rien ne change en cours de législature, la démission de ces 78 élus n'augure rien de bon pour le scrutin communal de 2024. Ne risque-t-on pas de voir les listes uniques se multiplier dans les communes, faute de candidats ? Devons-nous craindre un possible déficit démocratique ? Lors des élections communales de 2018, la province de Luxembourg comptait 4 communes présentant une liste unique contre une seule commune en 2012. Que cela présage-t-il pour 2024 ?

### **Ne risque-t-on pas de voir les listes uniques se multiplier dans les communes, faute de candidats ?**

Ce cas de figure pose plusieurs questions : comment faire vivre la démocratie, l'expression et la prise en compte d'un avis différent ? Comment maintenir l'éveil des conseillers du pouvoir en place face à l'absence de remise en question ? Enfin, comment continuer à amener de nouvelles idées afin d'éviter une gestion routinière ?

## QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ?

Ce *blues* des mandataires locaux a poussé la commission du logement et des pouvoirs locaux du Parlement wallon à mener un travail de réflexion avec des représentants de l'Union des villes et communes wallonnes pour tenter de dégager des pistes de solutions afin de répondre, du moins en partie, aux difficultés quotidiennes des élus. Plusieurs témoignages confirment les obstacles rencontrés par ces personnalités. Au cours des débats au sein de l'assemblée législative de Namur, les mandataires présents étaient demandeurs d'un meilleur accompagnement, d'une meilleure formation. Il faut également pouvoir rendre la fonction plus supportable en termes de statut, de responsabilité et de reconnaissance financière dans les petites communes notamment.

Une solution consisterait à mettre en place pour les responsables politiques des lieux d'échange d'expériences ou des systèmes de parrainage. Comme nous l'avons mentionné précédemment, des élus soulignent également le caractère sexiste présent dans certaines assemblées. Ces formations ou ces lieux d'échanges favoriseraient une prise de conscience de ce phénomène.

En ce qui concerne le volet « sécurité », un point de vigilance doit également être accordé aux mandataires quant à leur protection. Bien que la législation ait évolué, la responsabilité des élus dans l'exercice de leurs fonctions est lourde à porter. Ne faudrait-il pas leur accorder une immunité particulière ou prévoir l'attribution d'assurances spécifiques ?

Pour comprendre et agir sur ce phénomène démissionnaire, l'organe qui représente l'ensemble des pouvoirs locaux en Région wallonne, sollicite la mise en place d'un baromètre de suivi ou la réalisation d'une enquête psychosociale. Cette analyse permettra d'objectiver les choses et de solidifier davantage les mesures que l'on pourra mettre en oeuvre.

Les procédures en politique sont lourdes et longues. Les effets d'une décision ou la mise en place d'un nouveau projet prennent du temps et ne sont généralement pas observables durant la législature en cours. La plupart des élus reconnaissent la nécessité d'une vraie simplification administrative afin de crédibiliser l'action publique. Plutôt qu'être un organe de contrôle, l'administration wallonne doit privilégier le conseil, le support afin d'aider les villes et communes à progresser.

Bien que la planification des actions se systématisent via le plan stratégique transversal (PST), il est compliqué pour une commune de prévoir son budget pour les 6 prochaines années. Les crises successives connues durant cette législature ont mis à rude épreuve les bourgmestres qui se sont davantage vus comme des gestionnaires de crises que comme des mandataires qui gèrent leur territoire sur un temps long. Afin de planifier au mieux ces différentes actions et de donner aux communes, dès le début de la législature, une vision claire des moyens dont elle disposera,

l'UVCW défend un droit de tirage encadré avec des objectifs resserrés.

### **Les bourgmestres se sont davantage vus comme des gestionnaires de crises que comme des mandataires qui gèrent leur territoire sur un temps long.**

La taille de la commune est également évoquée pour expliquer certaines difficultés rencontrées par les représentants locaux. Dans les petites communes où les effectifs sont réduits, où les ressources sont d'autant plus limitées, mais où les difficultés sont les mêmes, il faut que l'on puisse renforcer les moyens disponibles. La supracommunalité ou la fusion de communes permettrait de faire fonctionner les villes et les communes de manière optimale. Idéalement, il faut que ces fusions se fassent entre entités similaires. Cela concèderait un plus grand vivier pour les conseillers communaux et fournirait davantage de solutions de remplacement. En ce qui concerne la supracommunalité, pour que cela fonctionne, il faut que ce niveau de pouvoir ne devienne pas une couche supplémentaire à la lasagne institutionnelle.

Le fossé qui s'est creusé entre les élus et les citoyens renforce également ce *blues* ressenti chez certains politiciens. La confiance est rompue entre les mandataires et leur corps électoral. Les réseaux sociaux attestent de ce désamour et de cette pression citoyenne envers leurs représentants. Une piste consisterait à imaginer un code de déontologie sur l'utilisation des réseaux sociaux afin de lutter contre le sentiment d'impunité. Il convient de revoir également de revoir la communication officielle des communes afin que les messages soient associés à l'administration et non au mandataire.

Afin de favoriser l'adhésion de la population, il est primordial de pouvoir avancer sur des pratiques plus transparentes et les plus participatives possible. Au plus il y aura de transparence, au moins il y aura de suspicion. En outre, une vraie participation citoyenne permet de rapprocher les élus de leur population. Cette proximité est également un moyen pour les habitants d'une commune de se rendre compte des difficultés auxquelles les politiques doivent faire face.

### **Il est primordial de pouvoir avancer sur des pratiques plus transparentes et les plus participatives possible**

Ce travail de sensibilisation sur les réalités du monde politique, c'est aussi le rôle des organismes d'éducation permanente. Expliquer le fonctionnement des communes peut favoriser les relations entre les individus et les mandataires. Il faut réaffirmer ce rôle indispensable des élus locaux afin de favoriser le bon fonctionnement des instances car si les villes et communes fonctionnent mieux, c'est toute la société qui est gagnante.